LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

(Ph. Trampus.)

CE QUI RESTE DE LA CALLE DE CARMEN, A MADRID, APRÈS LES RÉCENTS BOMBARDEMENTS.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Avila, 3 janvier. — (D'un des envoyés spéciaux de l'« Agence Havas ») :

Le temps demeure incertain dans la région de Madrid; mais la température s'adoucit, au point de faire fondre la neige, qui est tombée en abondance ces jours derniers, sauf en pleine montagne.

Après une semaine de combats incertains, d'attaques et de contre-attaques autour de Madrid, qui n'ont apporté aucune modification dans la situation d'ensemble, un calme relatif s'était établi ces deux derniers jours. Il a été rompu samedi par une action courte, mais très violente des nationalistes dans le secteur de la Cité universitaire.

Après une matinée de bombardement des positions gouvernementales devant la Cité, le Paseo Rosales et le nord du quartier d'Arguelles, les forces nationalistes ont attaqué.

Au milieu de la journée, des objectifs d'une grande valeur stratégique mais limités avaient été occupés. Les gouvernementaux, saisis par la soudaineté et la violence de l'attaque, ouvrirent, par la suite des feux soutenus d'artillerie et de mitrailleuses qu'ils prolongèrent durant tout l'après-midi et auxquels les nationalistes répondirent coup pour coup.

Sur le front de l'Escurial, rien de nouveau ne s'est produit.

Le général Franco s'occupe de la protection des enfants qui seront trouvés dans la misère lors de la prise de Madrid

Avila, 3 janvier. — (D'un des envoyés spéciaux de l'« Agence Havas ») :

Le général Franco a signé dimanche l'ordre de constituer dans un délai de dix jours, dans chaque localité, une junte comprenant l'alcade, le prêtre le plus ancien, l'inspecteur municipal d'hygiène et l'instituteur le plus ancien.

La mission de cette junte sera de s'occuper des enfants errant ou abandonnés par suite de la guerre civile et des enfants des nationalistes ou des gouvernementaux que le généralissime s'attend à trouver, lors de la prise de Madrid, dans une affreuse détresse. Les enfants ne seront confiés qu'à des familles offrant des garanties de moralité, de religion, d'hygiène et de santé.

Le général Franco prend des mesures de grâce

Avila, 3 janvier. — Le général Franco, agissant en tant que chef d'Etat, a commué la peine de mort prononcée par le Conseil de guerre contre 60 accusés politiques.

Au grand quartier général, on fait remarquer que cet acte de clémence n'est pas le premier : le général Franco avait déjà commué la peine de mort prononcée régulièrement pour rebellion contre seize hommes de l'équipage d'un sous-marin. De telles mesures de grâce ne peuvent d'ailleurs s'appliquer aux délits de droit commun.

Une protestation du gouvernement basque contre l'incident du « Kœnigsberg »

Londres, 3 janvier. — Le Secrétariat que communique : Protégé par une escadrille auxiliaire du gouvernement basque et plusieurs escadrilles de l'aviation loyale, le bateau « Soton » qui était échoué à la suite de l'incident relaté hier, mais qui avait été renfloué, est entré dans le port gouvernemental de Santona, malgré la présence et l'attitude ostentatoire du croiseur allemand « Kœnigsberg » qui se trouvait à l'entrée du port.

Le gouvernement basque maintient fermement sa position et a publié une protestation énergique contre de tels incidents. La population basque tout entière suit avec un intérêt passionné le cours de ces événements et fait sienne, comme toujours, l'attitude ferme et énergique du gouvernement basque.

La presse allemande déclare que le Reich s'abstiendra d'autres mesures de rétorsion

Berlin, 3 janvier. — Le « Volkischer Beobachter » reproduisant un communiqué du bureau d'informations du gouvernement basque déclare :

« Dans ce communiqué, le gouvernement basque annonce qu'il a avisé les gouvernements amis qu'il avait donné l'ordre à ses forces navales de se servir des moyens les plus énergiques pour protéger les bateaux de commerce dans les eaux basques.

« Le communiqué basque ajoute que plusieurs navires de la marine de guerre allemande se trouvent actuellement dans le port de Gustaria.

« Le gouvernement basque fait savoir qu'il ne tolèrera pas la moindre violation du droit international en ce qui concerne la navigation ».

Le « Volkischer Beobachter » reproduit aussi la remarque suivante dont le « D. N. D. » fait suivre ce communiqué :

« Nous apprenons de source compétente : 1°) qu'il n'y a pas de navires de guerre allemands dans le port de Guataria ; 2°) que les potentats rouges de Bilbao refusent encore jusqu'ici de relâcher le passager du « Palos » détenu, contrairement au droit des gens et de rendré une partie de la cargaison du vapeur ; 3°) que dès que cette violation du droit de souveraineté allemande sera réparée par la restitution au croiseur allemand du passager et de la partie déjà nommée du chargement, la libération du vapeur espagnol « Aragon », déclaré provisoirement en état de prise aura lieu et, du côté allemand, on s'abstiendra d'autres mesures de rétorsion ».

La saisie du bateau espagnol « Aragon » par le cuirassé allemand « Admiral-Spee »

Valence, 3 janvier. — De nouvelles informations officielles reçues par le ministère de la Marine et de l'Air, confirment la saisie du bateau marchand espagnol « Aragon » par un cuirassé allemand.

D'après ces nouvelles, alors que l' « Aragon » naviguait à 4 milles de la côte, au large du phare de Sabinal, le cuirassé allemand « Admiral Spee » l'arrêta.

Peu de temps après, le bateau espagnol, escorté par le cuirassé, changeait de route et prenait la direction du sud pour une destination inconnue.

La saisie a été réalisée, ajoutent ces informations, dans les eaux espagnoles, selon constatation faite par des témoins oculaires, parmi lesquels le capitaine de corvette Remigio Verdia, commandant la flotte de sous-marins et qui, comme aviateur, a survolé les lieux de la saisie au moment où elle a été opérée.

Le lendemain, c'est-à-dire le 2 janvier, le cuirassé allemand a été revu à 3 milles à l'ouest du cap de Gata.

La presse du Reich proteste contre l'exécution à Bilbao d'un volontaire allemand

Berlin, 3 janvier. — La presse berlinoise a commenté dimanche matin l'exécution, à la fin de novembre dernier, d'un ressortissant allemand, membre de la Phalange espagnole, condamné à mort par le tribunal de Bilbao. Les journaux ont publié en manchette : « Un Allemand assassiné à Bilbao », « Lothar Guedde mort en criant : « Heil Hitler ! » etc...

« L'Allemagne nationale-socialiste, écrit le « Lokal Anzeiker », n'oubliera pas davantage cet Allemand victime des assassins de Bilbao, que les souffrances des Allemands tombés sous les balles de la crapule bolcheviste de Catalogne. »

La « Berliner Borsen Zeitung » parle d'une provocation envers l'Allemagne. « Lothar Guedde, dit-elle, est mort en héros. L'Allemagne honorera sa mort. »

Les précisions du Gouvernement basque sur l'exécution de Lothar Guedde

Bayonne, 3 janvier. — Au sujet de l'information de source allemande annonçant que le gouvernement basque a condamné à mort, à la suite d'un semblant de procès, le sujet allemand Lothar Guedde, on communique, de source officielle basque, les renseignements suivants, établis au cours du procès, plaidé le 9 novembre à Bilbao et qui furent publiés dans une brochure portant le titre « Informations sur les actes d'hostilité contre le pouvoir légitime en territoire basque » :

« L'Allemand Lothar Guedde, né le 9 octobre 1917, à Barnem (Rhénanie), célibataire, a été fait prisonnier le 5 octobre dernier sur le front d'Otchamblano, alors qu'il dirigeait, les armes à la main, un groupe de combattants contre les troupes gouvernementales.

« Ces faits ont d'ailleurs été avoués par Lothar Guedde, qui reconnut s'être engagé volontairement dans la phalange espagnole, où il fut nommé caporal peu après son engagement.

« Lothar Guedde, condamné à mort par le Tribunal de Bilbao, le 9 novembre dernier, a été fusillé deux jours après.

« Les dix autres accusés, parmi lesquels se trouvaient un autre Allemand, nommé Wollfand, de Eupel, et un Suisse, Hermann Maurer Lehmann, furent condamnés, pour rebellion militaire, à la prison perpétuelle. »

Un vapeur soviétique aurait été capturé puis relâché par les nationalistes

Londres, 3 janvier. — On mande de Moscou à l'Agence Reuter :

Selon des informations parvenues ici, le vapeur soviétique « Postyschev » aurait été capturé u large de Gibraltar par les insurgés espagnols, qui l'auraient ensuite relâché.

Le « Postyschev », qui jauge 2.545 tonnes, avait à bord une cargaison de fonte provenant de Nikolaiev, près d'Odessa, qu'il transportait à Gand en Belgique.

Cinq mille soldats italiens auraient été débarqués à Cadix

Londres, 3 janvier. — On mande de Gibraltar que, d'après un message dont on n'a pas confirmation, 5.000 soldats italiens auraient été débarqués à Cadix au cours des trois derniers jours par des navires de guerre italiens. Ces troupes auraient été immédiatement dirigées sur Séville. Elles auraient été fêtées par les autorités nationalistes à leur passage à Jerez.

Il est faux qu'un vapeur anglais ait été arraisonné par un croiseur allemand

Londres, 3 janvier. — On déclare dimanche soir à l'amirauté que les informations selon lesquelles le vapeur « Blackhill » aurait été arraisonné par le croiseur allemand « Kœnigsberg » dont l'état-major aurait fait procéder à une perquisition à bord, sont dépourvues de tout fondement.

On ajoute que le destroyer « Fearless » et le « Blackhill » se trouvent actuellement à Santander.

On dément que des aviateurs français aient été tués à l'aérodrome du Prat de Lobregat

Barcelone, 3 janvier. — M. Aguade, conseiller à la Sûreté intérieure de la généralité de Catalogne a démenti formellement la nouvelle de source nationaliste répandue à l'étranger, suivant laquelle des aviateurs français enrôlés dans l'aviation républicaine auraient été tués à l'aérodrome du Prat de Lobregat au moment où ils tentaient de s'enfuir.

D'autre part, M. Pingaud, consul de France à Barcelone, interrogé à ce sujet, a déclaré qu'il ignorait tout de ce fait.

La mort de notre confrère Louis Delaprée fut-elle une conséquence du massacre par les rouges de 1.500 officiers retraités ?

On lit dans l' « Echo de Paris » :

« Un médecin espagnol très connu en France et réfugié depuis quelques jours à Paris a raconté à ses intimes que la veille de son départ de Madrid, 1.500 officiers en retraite avaient été exécutés dans les environs immédiats de la capitale.

Convoqués au ministère de l'Intérieur, sous prétexte de régler l'arriéré de leurs pensions, ils furent arrêtés et fusillés ensuite sans aucune raison plausible. Cet horrible massacre fut connu par le délégué de la Croix-Rouge internationale à Madrid, le docteur Héry, qui arriva, à temps pour prendre des photographies et établir un procès-verbal. Ceci fait, M. Héry, en compagnie de M. Delaprée, correspondant de « Paris-Soir », monta à bord de l'avion Potez de l'Ambassade de France.

Les rouges se rendant compte du danger que représentait pour eux la divulgation de leur crime ordonnèrent aux passagers espagnols de rester à terre. Le Potez s'envola, mais il fut pris en chasse par un appareil rouge qui le mitrailla »

Ajoutons à ceci et également à titre d'information que l' « Œuvre » publie le texte d'une lettre en date du 31 décembre adressée par le ministre espagnol des Affaires étrangères au chargé d'affaires français à Valence relativement à l'agression commise contre un avion français et à la mort de Louis Delaprée.

Dans cette lettre le gouvernement de Valence prétend que l'agression est d'origine nationaliste et il réclame une nouvelle enquête.

Des avions belges ont-ils été livrés à la Russie pour l'Espagne ?

Une déclaration de M. Marcel Jaspar

A propos de la nouvelle que la Belgique aurait fourni à la Russie, pour l'Espagne, deux avions militaires dernier modèle, M. Marcel-H. Jaspar, ministre des Transports, a déclaré :

« J'ignore tout de cette prétendue combinaison. Aucun avion ne peut être exporté de Belgique sans licence. Et aucune licence d'exportation d'avion de guerre n'a été accordée.

« En ce qui concerne l'Espagne, vous pouvez être certain que la Belgique n'a aucune intention d'abandonner la politique de non-intervention. La Belgique est l'un des pays qui ont respecté le plus scrupuleusement ce principe devant les affaires d'Espagne. Elle a pris des mesures pour empêcher le recrutement de volontaires. Elle n'a nulle envie d'entrer dans ce guêpier »

C'est « La Métropole » d'Anvers qui a donné la nouvelle en ces termes :

« L'U.R.S.S. vient d'acheter à la société anonyme belge « Avions Fairey » à Gosselies, deux avions Fairey « Fe-roce ». Ces appareils ont été envoyés démontés dans des caisses mises sur deux wagons à Charleroi par les soins d'une agence en douane du quai de Flandre, à destination d'Anvers pour y être embarqués sur un vapeur se rendant en U.R.S.S., mais faisant escale en Espagne.

La suite mortelle d'un accident à Anzin

Nous avons relaté dimanche qu'un boulanger, M. André Opry, 25 ans, demeurant à la Sentinelle, conduisant un attelage hippomobile avait été blessé par l'auto de M. Julien Himpe, négociant à Roubaix.

M. Opry, qui avait été transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, a succombé à une fracture du crâne. M. Himpe a été prié de se tenir à la disposition de la justice.

La grève de la métallurgie

DANS LE BASSIN DE LA SAMBRE

Aux usines de la Providence, à Hautmont, l'accord provisoire est rompu par les grévistes qui réoccupent les lieux

Un accord provisoire avait été conclu la semaine dernière aux Forges de la Providence et, sur la demande des délégués, la direction avait consenti à payer un acompte, puis le solde des salaires dus.

La paie intégrale avait été fixée au mercredi 7 janvier et, dès lundi, les bureaux furent évacués. Les premiers acomptes furent payés mardi après-midi et, jeudi, l'établissement des quinzaines se poursuivit avec une diligence telle que le solde des salaires eût pu être réglé le mardi 5 janvier. Il avait été convenu, à cet effet que les employés travailleraient samedi à 14 heures. Or, lorsqu'ils se présentèrent à l'entrée des bureaux, un piquet d'une trentaine de grévistes leur barra la route.

Les ouvriers avaient réoccupé l'usine parce que, ont-ils déclaré, la direction avait promis que les salaires seraient payés samedi. De son côté, la direction soutient qu'elle avait fixé la date du mercredi 6 comme étant la plus rapprochée pour procéder à la paie, du fait que depuis plus d'un mois elle était privée de tous les livres.

Devant l'attitude des ouvriers, la direction a suspendu la paie ainsi que les travaux de réfection des fours.

Une délégation ouvrière de Maubeuge et de la Sambre est reçue à la présidence du Conseil

Paris, 3 janvier. — M. Jules Moch, secrétaire général de la présidence du Conseil, a reçu dimanche après-midi, à 17 h. 30, une délégation ouvrière de l'industrie métallurgique de Maubeuge et de la Sambre, conduite par MM. Deudon et Croizat, députés.

A l'issue de la conférence, qui s'est prolongée jusqu'à 19 h. 30, et qui avait pour objet l'application de la nouvelle loi sur l'arbitrage obligatoire, on a déclaré de part et d'autre qu'il avait été procédé à un simple échange de vues et qu'aucune décision n'avait été prise.

Aucun communiqué n'a été publié.

Un mouvement dans la bonneterie, à Lille

Le personnel des fabriques de bonneterie de la région lilloise a tenu dimanche une assemblée générale à la Bourse du Travail où les délégués de la corporation ont donné le compte rendu des entrevues des 31 décembre et 2 janvier.

Malgré l'intervention de Mmes Lesprit et Dardin, inspectrices du travail, aucun accord n'a pu être réalisé !

La Commission administrative du Syndicat a tenu à mettre les ouvriers et ouvrières au courant de ses démarches et a procédé avec le personnel à l'examen de la situation et des mesures envisagées qui pourraient aller jusqu'à la cessation du travail.

L'incendiaire Deblonde, de Pitgam, comparaît aujourd'hui devant la Cour d'assises de Douai

L'ouvrier agricole Deblonde, de Pitgam, qui, le 10 mai dernier, menaça de mort son patron pour une question de loyer et mit le feu à un hangar appartenant au cultivateur, comparaît aujourd'hui lundi, devant la Cour d'assises de Douai.

Un accord franco-belge dans l'industrie textile

Bruxelles, 3 janvier. — Des accords de principe viennent d'être conclus entre « soyeux » français et belges. Il s'agit d'une modification des droits pour la position tarifaire 501 bis, crêpes à forte tension en chaîne et en trame de rayonne pure.

L'arrangement a pour but de supprimer le régime du « contingent douanier » existant à la suite de l'accord belgo-suisse de 1935, régime qui présentait certains inconvénients pour les trafics belges.

Les gouvernements français et belge sont disposés à entériner l'accord, mais il s'agit d'obtenir d'abord l'agrément de la Suisse.

Signalons, d'autre part, que l'accord commercial qui vient d'être conclu par la France et l'Australie comporte l'octroi à la France du tarif intermédiaire — tarif le plus favorable, susceptible d'être consenti à un pays ne faisant pas partie de l'Empire britannique — pour un grand nombre de produits parmi lesquels : les tissus de soie et de rayonne, les velours, les tulles et dentelles, les fils et tissus de coton, de laine; la lingerie, les vêtements et articles confectionnés.

Il est intéressant de faire remarquer que ceux de ces produits pour lesquels le tarif intermédiaire n'avait pas encore été accordé à l'Union belgo-luxembourgeoise s'y trouveront placés automatiquement par le jeu de la nation la plus favorisée. Et c'est bien.

LES AÉRODROMES D'ÉTAT SONT INTERDITS AUX « POUX DU CIEL »

Paris, 3 janvier. — L'« Officiel » publie le décret suivant :

« Pour des raisons de sécurité publique, il est interdit jusqu'à nouvel ordre aux avions, type « Pou-du-Ciel », d'utiliser les aérodromes d'Etat. »

EST-CE LE CADAVRE DU « PLÉNOSAURE » ?

(Ph. France-Presse.)

Voici, encadré des inévitables curieux, le cadavre du monstre marin qui s'est échoué l'autre nuit, entre Soulac et Sémélie-les-Bains — monstre du genre cétacé, mais avec une gueule armée de fortes dents et rappelant celle de l'éléphant.

Roubaix

Aujourd'hui, lundi 4 janvier :

Aujourd'hui, sainte Angèle; demain, sainte Amélie.

Soleil : Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 06.

Lune : Dernier quartier le 4.

Bulletin météorologique pour la journée du 4 (**Région Nord**) : Nuageux, à très nuageux ce matin, se couvrant progressivement par l'Ouest, dans le courant de la journée avec de petites pluies; vent variable, faible, tournant à Sud-Ouest, modéré dans l'après-midi; minimum de température stationnaire.

Pharmacien de service de nuit (à ne déranger qu'en cas d'absence du pharmacien habituel) : M. Houy, 267, rue Jules-Guesde.

Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 16 à 17 h., au locale de la Goutte de Lait.

AVEZ-VOUS ÉTRENNÉ ?

Hier dimanche 3 janvier, nous n'étions qu'à quarante-huit heures du jour de l'An.

Belle occasion pour « étrenner » !

Le terme est courant dans nos régions. L'ouvrier, le petit employé et même le modeste bourgeois ne vont pas « faire des visites » ; ils vont « étrenner ».

Ce seul verbe est dépouillé de toute la pompe et de tout l'artifice du cérémonieux « rendre visite ».

Il est plus simple, plus cordial ; il est bon enfant. Il répond bien à la franchise de nos concitoyens qui n'aiment pas être gênés aux entournures.

...Et l'on a étrenné en famille et entre amis, comme il convenait.

C'est l'un des grands déplacements en bande de l'année... c'est qu'il ne faut pas oublier « parrain » et l'oncle Arthur et la cousine Berthe qui « bertonne » quand on passe à sa porte et le cousin Alfred qui tient un estaminet...

— Celui-là, on le visitera en dernier, a dit un malin à sa femme, à côté de moi, dans le tramway... et il fit claquer sa langue.

Ah ! parlez-moi des tramways, hier... Il n'y avait plus d'heures d'affluence... l'affluence était à toutes les heures...

Et le papa, la maman, les enfants d'embarquer pour une série d' « étrennages » dont le dernier les a peut-être obligés de rentrer à pied.

Réunions de sociétés, auditions, parties de manille ont été bien délaissées hier.

N'ont compté que les effusions, les embrassades, les solides poignées de main et des flots de « Bonne année, bonne santé »... de quoi décourager tout le corps médical...

C'est la reprise de contact entre proches — qui sont parfois si éloignés — la saine émotion des assemblées familiales où l'on trouve que les petits grandissent bien vite et que les cheveux blanchissent trop tôt, et les promesses de se revoir bientôt...

Bonne année, bonne santé !

Halle FLIPO. Biscuits pâtissiers 1/2 k. 6.50. Le plus grand choix de biscuits. 34449

Une réunion des Médaillés anciens coloniaux

Dimanche matin, dans la salle du café Beaucamps, place Sainte-Elisabeth, les « Médaillés anciens coloniaux français et belges » ont tenu une réunion générale sous la présidence de M. Henri Mulle, président d'honneur.

On remarquait à ses côtés, MM. Henri Vandaele, vice-président d'honneur; Leblanc, vice-président actif; Beaucamp, secrétaire-général; Michel, trésorier, etc. Le capitaine Ollivier, commandant les brigades de gendarmerie, ancien colonial, était aussi présent.

M. Mulle ouvrit la séance en présentant ses vœux à l'assistance. Il excusa M. Zund, malade, puis il fit un appel à la propagande. Il fit remarquer que le groupement, bien qu'important, peut encore s'étendre sensiblement si tous les anciens coloniaux de la région sont présents. Et ceci doit être la tâche de tous les membres de la société.

Le capitaine Ollivier s'associa à ces paroles et promit son concours dévoué à la cause des « Anciens coloniaux ».

Puis M. Beaucamps lut le rapport de la session écoulée, et M. Mulle, reprenant la parole, annonça que le prochain banquet aurait lieu le premier dimanche de février, sous la présidence de M. Thaune, consul de Belgique.

Notre ancien collaborateur, M. Firmin Dens, qui vient de prendre sa retraite, et qui était présent à la réunion, fut l'objet d'une manifestation de sympathie. M. Mulle fit l'éloge de ce journaliste consciencieux et dévoué qui, par ses comptes rendus, contribua pour une bonne part au lancement, puis à la vitalité du groupement.

Voulant lui témoigner leur reconnaissance, les « Anciens coloniaux » le nommèrent membre honoraire.

Une tombola fort bien dotée fut ensuite tirée entre les membres présents.

AUTOMOBILISTES !

Faites équiper votre voiture avec le « Chauffage central ». Installation immédiate pour 575 fr., au **Garage du Pont-St-Vincent**, 10, rue d'Alsace, Roubaix. d

Au Cercle polyglotte

Le bureau compte sur la présence de tous les membres de la commission à la réunion de ce soir lundi 4 janvier, à 20 h. 30.

La séance débutera par la communication d'une pénible nouvelle qui attristera profondément tous les polyglottes. Un des membres de la commission, des plus anciens et des plus assidus, M. Gaston Derville vient d'être enlevé à l'affection des siens et de ses amis. La vive sympathie, dont il était entouré au sein du cercle, se traduira par une manifestation de sincère amitié.

La cérémonie funèbre aura lieu à l'église Notre-Dame de Lourdes à La Madeleine, mercredi à 9 h. L'inhumation se fera dans le caveau de famille au cimetière de Roubaix vers 10 h. 30.

FIAT, ROSENGART NEUVES

et occasions nombreuses, voitures diverses, Garage Pt-St-Vincent, 10, r. Alsace. d

Un coulonneux dépossédé de ses pigeons

Un coulonneux, M. Marcel Messiaen, 45 ans, teinturier, domicilié rue Raphaël appartement 5, se rendit comme chaque jour, dimanche matin, au pigeonnier qu'il a installé dans un jardin, boulevard de Fourmies. Hélas, il n'y trouva plus les « macote » et les « bisets » qui faisaient son orgueil. En effet, pendant la nuit précédente, un inconnu avait cisaillé la chaîne et la cadenas qui défendaient l'entrée de la volière et avait enlevé les pensionnaires qui s'y trouvaient, c'est-à-dire cinq pigeons.

M. Messiaen a déposé une plainte et l'on recherche le renard à deux pattes.

Un expulsé se fait pincer pour avoir trop bu

Au cours de la nuit de samedi à dimanche la police était mandée dans un café de la rue de Tourcoing pour y ramener au calme un individu trop exubérant.

Les agents s'y rendirent, et y trouvèrent un sujet belge, Frédéric Deschryver, 52 ans, manœuvre, 88, rue Haute à Bruxelles, qui se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Naturellement, le quidam fut coffré et il sera conduit à Lille sous la double inculpation d'ivresse et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les disciples de Bacchus

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, la police a « cueilli » deux individus, adversaires résolus du régime sec.

Il s'agit d'abord de Jules Dewaele, 53 ans, peigneur, 1, rue Sully, qui menaçait de mettre à sac le refuge des tramways « Mongy », place de la Liberté, et Charles Van Wynebergen, 22, rue Beaumarchais, qui ameutait les habitants du boulevard de Belfort par ses cris et ses incongruités.

L'un et l'autre ont passé la nuit au « violon », et seront poursuivis pour ivresse et scandale sur la voie publique.

AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX, CHEFS, SOLDATS DU SERVICE DE SANTÉ. — Les séances pour le mois de janvier auront lieu les 8, 15, 22, 29, soit le vendredi, de 19 h. 30 à 20 h. 30, rue du Maréchal-Foch (premier étage), sous la direction du directeur et de son adjoint.

UNION DES ARTISANS DE LA RÉGION DU NORD (U.A.R.N.). — Permanence ce lundi 4, 13, rue du Pays, de 14 à 18 h., pour tous renseignements : comptables, juridiques, déclarations fiscales, certificats d'artisan, pour l'inscription au registre des métiers, contrats d'apprentissage, etc.

MOISSONNEURS DU NORD (Groupe de Roubaix). — A l'occasion de la nouvelle année, la réunion qui a lieu chaque mois, le premier mardi, à l'Institution St-Louis, rue Jean-Baptiste-Glorieux, est reportée au deuxième mardi (12 janvier). Les membres de la J.O.C., de la J.I.C. et les scouts routiers, sont priés de prendre bonne note de cette date.

GROUPEMENT ARTISANAL de ROUBAIX. — Ce lundi 4 janvier, de 15 à 19 h., permanence au siège, 67, rue des Fabricants.

CROIX

Les indemnités au personnel enseignant

Nous avons relaté qu'au cours de la dernière séance du Conseil municipal, des indemnités diverses ont été accordées aux instituteurs et institutrices.

Voici le rapport qui a été présenté par l'administration municipale :

Indemnité de logement. — Directeurs et directrices, personnel loge. (pas d'indemnité à prévoir); adjoint célibataire n'habitant pas Croix: 800 fr., adjoint célibataire habitant Croix: 1.160 fr.; adjoint marié n'habitant pas Croix: 1.000 fr.; adjoint marié habitant Croix: 1.450 fr.

Indemnité de chauffage et d'éclairage. — Pour le personnel habitant Croix depuis 2 ans: 200 fr.; pour le personnel habitant les bâtiments communaux: chauffage et éclairage gratuits.

Concours apportés à la bonne marche des œuvres post-scolaires et au développement des amicales laïques. — Pour les adjoints et adjointes s'occupant effectivement d'amicales: 200 fr.; indemnité aux directeurs et directrices pour le concours apporté à la municipalité [illegible] 150 fr.; pour les directeurs et directrices s'occupant effectivement d'amicales: 200 fr.

Suppléments facultatifs (par semaine noté). — De 0 à 1 an: 100 fr.; de 1 à 2 ans: 150 fr.; de 2 à 3 ans: 250 fr.; de 3 à 7 ans: 900 fr.; après 7 ans: 1.200 fr.

Cours d'adultes. — Pour le cours de moins de 10 élèves: 800 fr.; pour le cours de 10 à 20 élèves: 1.000 fr.; pour le cours de plus de 20 élèves: 1.200 fr.

WASQUEHAL

FAITES VISER VOS REGISTRES DE LOGEURS AU COMMISSARIAT. — M. le Commissaire de police de Wasquehal nous prie de rappeler que le visa des registres de locataires est obligatoire du 1er au 15 janvier. Les cafetiers et autres personnes ayant des locataires en chambres garnies, qui omettraient cette formalité, se verraient dresser une contravention.

AU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS. — La première manœuvre du Corps des sapeurs-pompiers communaux de Wasquehal est fixée au dimanche 17 janvier. Rendez-vous à 9 h., dans la cour de l'usine Blanchart, rue de Flers, pour sortie avec l'auto-pompe.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Demain mardi 5 janvier, à 15 h., à la salle des fêtes de la mairie.

CONSULTATIONS PRENATALES GRATUITES le samedi 9 janvier, de 14 à 16 h., à la Maternité municipale, police Pénelon, par Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Jeudi 7 janvier, de 18 h. 30 à 20 h. 30, la permanence sera ouverte au siège, Café Lécrart, 67, rue de Roubaix, où un délégué se tiendra à la disposition des anciens combattants pour tous renseignements et formalités.

CAISSE « LA FAMILLE » (CAPREAU). — Mercredi 6 janvier, la permanence 1, rue de Roubaix, sera ouverte de 19 à 20 h., et samedi 9, aux mêmes heures, pour le paiement des prestations.

AVIS AUX ASSISTÉS. — Les personnes ayant été admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite pour 1937 ou sur la liste des assurés sociaux notoirement indigents, sont invitées à retirer leur carte d'admission, à la mairie, 2e guichet.

POINTAGE DES CHOMEURS. — Demain mardi 5 janvier, à 8 h. à la mairie, et à 14 h. à la salle des fêtes du Capreau.

WATTRELOS

Le trottoir qui va du bureau de douane belge au « Château d'or » est dangereux

Nul n'ignore que le trottoir qui va du bureau de la douane belge au « Château d'Or » est fréquenté par de nombreux piétons.

On sait aussi que ce trottoir, s'il a reçu des améliorations au point de vue de la voirie, n'est pas moins très incommode et très dangereux pour les usagers. En effet, depuis l'installation des voies du tramway, ce passage a été sensiblement rétréci. Aussi, pour éviter les accidents toujours à craindre par suite du passage continuel des tramways, de nombreuses personnes expriment-elles le vœu que le long de la voie un parapet soit installé et sépare ainsi la ligne de tramways du trottoir.

LYS

COMITÉ DU PATRONAGE ET CHORALE ST-LUC (Section des hommes). — Réunion mensuelle demain mardi 5 janvier, à 20 h., au Cercle Saint-Luc.

LEERS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés aujourd'hui lundi 4 janvier (permanence de 9 à 11 h. pour l'état-civil et les affaires urgentes).

Tourcoing

Aujourd'hui, lundi 4 janvier :

Hôtel de Ville : de 9 à 12 h.
Bains : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.
(Pas de service de baignoires).
Bibliothèque communale : Fermée.
Bibliothèque populaire : de 9 à 12 h.
Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.
Pas d'ébouage.
Marché au Centre : de 8 à 13 h.
Consulat de Belgique : de 8 à 13 h.

La situation de l'Office municipal d'habitations à bon marché

C'est toujours avec une certaine curiosité que la présentation du budget primitif de cet Office est attendue par le public, qui suit avec un intérêt compréhensible, la marche d'un service pour le fonctionnement duquel il apporte une contribution particulièrement élevée.

On sait, en effet, que la ville assure sa garantie financière à cet organisme, dont nous avons montré en plusieurs circonstances la marche déficitaire, pour des raisons connues de tous et sur lesquelles il n'est nul besoin de revenir.

Pour le compte des recettes, le montant des loyers prévus pour 1937 est de l'ordre de 561.858 fr. contre 497.000 fr. pour 1936.

Cette prévision est basée, dit le rapport, sur le nombre des appartements loués à ce jour. Le nombre d'appartements restant à louer est de 28. Quant aux loyers arriérés — dont le rapport n'indique pas le montant, — il a été recouvré, jusqu'à ce jour, une somme de 18.400 francs.

On trouve encore, parmi les prévisions de recettes, une somme de 75.000 fr. pour les consommations d'eau et d'électricité et 7.500 fr. de provenances diverses.

La subvention de la ville de Tourcoing, est de l'ordre de 102.600 fr. contre 114.000 francs en 1936. La différence provient du prélèvement de 10 % opéré sur cette dernière subvention. D'autre part, on remarque une avance remboursable de 25.000 fr., faite, elle aussi, par la ville.

Pour le compte des dépenses, on enregistre: 35.000 fr. (au lieu de 30.000) pour les frais généraux d'administration; 75.000 francs (au lieu de 50.000) pour les frais de gestion et d'entretien d'immeubles.

Le règlement des consommations d'eau et d'électricité est estimé à 150.000 francs (contre 110.000 fr. l'an passé). Signalons que la récupération de cette dépense, au chapitre des recettes est évaluée, seulement à 75.000 francs...

Il reste encore l'amortissement des prêts de 2.183.800 fr. et 12.949.400 fr. contractés en vue de permettre la construction des immeubles à appartements collectifs, amortissement s'élevant au total de 501.442 francs pour l'annuité 1937.

La balance de ce budget primitif s'établit donc sur un ensemble de recettes de 772.000 francs environ, avec un montant de dépenses équivalent.

***

Une nouvelle dépense. — Au cours de la même séance du Conseil municipal que celle où a été approuvé ce budget primitif, l'assemblée communale a donné sa garantie à une nouvelle dépense de 324.960 fr. pour les raisons suivantes:

L'Office public municipal a établi un projet tendant à installer des décompteurs d'eau dans les différents groupes d'immeubles à appartements. Cet aménagement a pour objet de permettre de réclamer à chaque locataire le montant exact de sa consommation personnelle et de mettre ainsi un terme, aux abus constatés au cours de ces dernières années.

De l'étude à laquelle il a été procédé, il résulte que l'acquisition et l'installation des décompteurs entraînera une dépense approximative se décomposant comme suit:

Achat des décompteurs: 128.160 francs; frais d'installation: 181.325 fr.; imprévus 3 %: 15.475 francs.

M. Debosque, chevalier de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé hier, la nomination

Me DEBOSQUE

au grade de chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire, de Me Debosque, notaire à Tourcoing.

En publiant aujourd'hui la photogravure de notre distingué concitoyen, nous lui renouvelons nos bien sincères félicitations.

L'application de la semaine de quarante heures et le petit commerce

Au nom d'un « groupe de petits commerçants tourquennois », nous avons reçu de M. A. Nys, conseiller municipal, les doléances de ceux qui, plus que tous autres, ont à souffrir de la situation actuelle.

Voici les lignes essentielles de cette plainte collective :

« Voici venir la semaine de quarante heures. Les ouvriers qui pourront travailler seront heureux; tout en ayant les mêmes salaires, ils auront des loisirs et profiteront ainsi d'une évolution sociale dont les commerçants ne peuvent manquer d'apprécier les avantages.

» Cependant, ceux-ci constatent avec peine que si l'on songe à une partie de la classe laborieuse, il n'est jamais rien fait pour l'autre partie, constituée par les commerçants.

Depuis de nombreuses années, ajoute M. Nys, j'ai assisté à de nombreux congrès; j'ai constaté que toujours des vœux étaient soumis au vote de l'assemblée, vœux contenant, à peu de choses près, le même refrain « Guerre à ceci; guerre à cela... »; puis les jours passaient et rien n'a été fait en faveur du petit commerce, ou peu de choses. Cependant, le petit commerce est accablé d'impôts; le commerçant est trop souvent contraint de fermer boutique et de reprendre même le chemin de l'atelier, si toutefois il peut y trouver du travail. Il n'a même pas la consolation de pouvoir profiter des allocations de chômage...

» Oui, n'ayons pas peur de le déclarer : le petit commerce est condamné à la ruine, tué qu'il est par les impôts de toutes sortes, tandis que le commerçant est trop souvent chargé de la mauvaise humeur des clients qui, avec raison, s'indignent contre la hausse de 30 et 40 % que subissent les marchandises, à l'heure actuelle.

» Peut-on seulement espérer, dit encore M. Nys, voir la fin de cette période critique ?

» Hélas ! on peut en douter. Depuis des années on parle de la suppression des

Deux baraquements sont détruits par le feu à Loos

Dimanche, vers 21 h., le feu a complètement détruit deux bara